

Animal Mediated
Assistance & Therapy



Fédération des praticiens professionnels de la médiation animale

La Charte du ou de la Praticien·ne Professionnel·le en Médiation Animale

En tant que réseau de professionnel·le·s, la **Fédération AMAT Belgium** ASBL travaille à la reconnaissance et à la valorisation de la relation d'aide par la médiation animale.

La Fédération considère, à cette fin, la capacité de remise en question et la formation continue comme des valeurs fondamentales.

Le ou la praticien·ne s'engage à expliciter clairement son rôle, sa formation et les compétences professionnelles acquises, ainsi que son cadre d'intervention auprès de la personne bénéficiaire, de ses représentant·es et des organismes concernés.

Le ou la praticien·ne considère la personne dans sa globalité et croit en la capacité de celle-ci à mobiliser ses ressources propres.

Le ou la praticien·ne agit, dans la rencontre avec le ou la bénéficiaire, avec bienveillance, humilité et respect et s'efforce de rendre les conditions favorables à ce que le ou la bénéficiaire rencontre son projet personnel.

Le ou la praticien·ne s'engage à développer ses connaissances de l'animal médiateur. Il ou elle veille à lui offrir la possibilité de s'exprimer selon les besoins propres à son espèce, tant dans ses conditions de vie que lors des prestations liées à la relation d'aide.

Les membres effectifs, les membres adhérents et les affilié·es à l'AMAT Belgium ASBL adhèrent à la présente charte et s'engagent à la respecter dans leur pratique de relation d'aide par la médiation animale.